

Commune de Watermael-Boitsfort
Monsieur Tristan ROBERTI
Echevin de l'Urbanisme
Place Antoine Gilson, 1
B - 1170 BRUXELLES

V/Réf : URB/2427
N/Réf : AVL/CC/WMB-2.162/s.518
Annexe : 1 dossier

Bruxelles,

Monsieur,

Objet : WATERMAEL-BOITSFORT. Avenue Emile Van Becelaere, 134. Remise en peinture de la façade avant dans un ton beige foncé. Demande de permis d'urbanisme – Avis de la CRMS. (dossier traité par : Mme P. de Clippele)

En réponse à votre lettre du 6 avril 2012 sous référence, réceptionnée le 11 avril, nous vous communiquons l'avis émis par notre Assemblée, en séance du 18 avril 2012, concernant le projet.

La Commission n'est pas opposée à la remise en peinture des façades à rue des maisons de l'alignement dans une teinte plus foncée que les dégradés de blanc et de jaune actuels pour autant que les teintes choisies à cette fin visent le retour à la situation d'origine et que l'ensemble des façades de l'alignement tendent vers ce résultat à moyen ou long terme. En l'absence d'une telle démarche globale, la CRMS préconise plutôt, pour la façade du n°134, le choix d'une teinte dont la luminosité respecte celle des teintes de l'alignement actuel (environ 70%). Son avis est détaillé comme suit.

Contexte

La maison visée par la demande est comprise, comme les autres maisons de l'alignement situées entre les n°130 à 158 de l'avenue E. Van Becelaere, dans la zone de protection de la villa des Trois Canadas, au n°160 de l'avenue, et qui fait actuellement l'objet d'un arrêté d'ouverture d'enquête pour le classement comme monument et comme site de la totalité de la villa, du jardin ainsi que du château d'eau.

Cette rangée des 15 maisons est due au même entrepreneur-inventeur, spécialiste du béton armé, que celui auquel on doit cette Villa pittoresque : Alphonse Vasanne. L'ensemble a été conçu en 1905. A l'époque de la conception de l'ensemble, Vasanne venait de réaliser le dôme de la gare d'Anvers qui fut inauguré en juillet 1905. Il introduit, dix jours après cette inauguration, la demande de permis de bâtir l'alignement des 15 maisons et en octobre de la même année, une nouvelle demande pour la construction de la villa, de type chalet rustique, le long du chemin de fer. Celle-ci sera sa résidence personnelle en même temps que le centre de ses activités. En 1906, il complète sa propriété par la construction d'un château d'eau et en 1910, il clôture sa villa par un mur et une balustrade rustique de faux bois en béton armé. De 1924 à 1933, Vasanne introduit des demandes de permis visant à transformer en garages les sous-sols des maisons n°130, 132, 136, 140, 142, 1148, 150, 156 et 158. Il faut souligner que cet alignement forme encore aujourd'hui un ensemble très cohérent avec la Villa des Trois Canadas.

D'architecture à tendance éclectico-pittoresque, les maisons sont jumelées par deux et fonctionnent en parfaite symétrie et répétition, y compris dans les teintes choisies à l'origine pour les finitions des façades (identiques pour chaque couple de maisons). Les maisons ne sont donc pas à considérer individuellement mais bien comme éléments d'un ensemble ayant une belle valeur patrimoniale.



L'alignement se trouve un peu en retrait de la rue. Les maisons sont séparées par des murets avec têtes de mur ondulantes. Certaines ont encore leur portillon d'entrée avec une grille en fer forgé. Les maisons possédant un garage, étaient dotées de garde-corps en rocaille longeant la rampe d'accès qui ont malheureusement disparu par endroits. Un escalier avec une rampe en rocaille donne accès aux rez-de-chaussée surélevés.

La rocaille, faite de béton armé et de ciment est une invention des rocailleurs jardiniers intéressés par une forme de naturalisme. Vasanne le transpose ici à l'architecture domestique, ce qui est plus rare. Il y recourt très abondamment dans la Villa des Trois Canadas qui par l'exceptionnel décor de rocaille qui l'enveloppe, incarne une véritable architecture de l'illusion naturaliste (colonnes en forme de troncs d'arbre, ramifications ligneuses, consoles-branches, entrelacs de rameaux sinueux).

Les façades des 15 maisons sont couvertes soit d'un enduit tracé en appareillage de grandes briques, soit d'un crépi projeté. Elles possèdent également des décors constitués de sgraffites ou des carreaux à motifs colorés. Elles ont été repeintes à plusieurs reprises. Dans la majorité des cas, les sgraffites et les carreaux ont également été repeints à ces occasions.

La plupart des châssis à rue de l'alignement sont d'origine. Il s'agit de châssis à petit-bois dotés de carreaux de verre transparents ou martelés jaunes. La plupart des portes de garage sont également bien conservées.

Les boîtes aux lettres, fort semblables les unes aux autres, sont presque toutes d'origine.

L'arrière des maisons est orienté vers l'Ouest, ce qui explique que la plupart des châssis de ces façades a été remplacée mais les divisions d'origine n'ont pas été respectées lors de la mise en œuvre des nouveaux châssis. Au niveau des volumes de la construction, on distingue à l'arrière également le jumelage des façades deux à deux et la présence de murets de séparation entre les maisons rythmant assez joliment l'alignement arrière.

Demande

La demande porte sur la remise en peinture de la façade à rue du n°134, dans une teinte beige foncé. Le formulaire de demande précise, en outre, que les châssis ont été refait à l'identique des originaux en 2011 (par Majerus) avec intégration d'un double vitrage.

Il est également prévu de supprimer les arbres situés dans la zone de recul.

Avis de la CRMS

La CRMS souscrit à la suppression des arbres devant la maison car l'intervention redonnera une meilleure lisibilité à la façade ainsi qu'à la composition symétrique qu'elle forme avec la façade voisine, et bénéficiera d'un plus grand apport de lumière naturelle.

Bien qu'elle demande toujours de privilégier la restauration des châssis anciens de qualité plutôt que leur remplacement, elle approuve également les châssis qui ont récemment été placés en façade à rue et dont la mise en œuvre est très soignée.

Pour ce qui concerne la peinture de la façade à rue, un examen visuel de celle-ci a permis d'observer qu'elle était initialement peinte dans une teinte rouge foncé (couleur oxyde de fer) et qu'elle a ensuite été repeinte en jaune. A l'heure actuelle, elle est blanche tandis que la maison qui lui est jumelée (n°132) est peinte en jaune pâle.

Le souhait des propriétaires est de repeindre leur façade dans un ton plus foncé : un gris un peu vert : Shady grey C 50 de chez Levis. En terme d'intensité il se trouve à 4,5 sur la Kodak grey scale (7= M= 18%), soit une teinte plus foncée que celle des autres façades de l'alignement.

Etant donné l'appartenance de la maison à un alignement formant un ensemble patrimonial de qualité ainsi que son jumelage avec le n° 132, la Commission estime que la remise en peinture des façades à rue ne peut faire l'objet de choix individuels qui ne tiennent pas compte de la valeur d'ensemble de l'alignement. Par conséquent, elle n'est pas opposée à la remise en peinture des façades à rue de ces maisons dans une teinte plus foncée que les dégradés de blanc et de jaune actuels pour autant que les teintes choisies à cette fin visent le retour à la situation d'origine et que l'ensemble des façades de l'alignement tendent vers ce résultat à moyen ou long terme. Elle estime, en effet, qu'en regard de la qualité et de l'intérêt patrimonial de l'alignement, il serait souhaitable de restituer sur l'ensemble des maisons une polychromie proche de ce qu'elle a été au début du XXe siècle.

Afin de connaître la palette chromatique qui caractérisait initialement les couples de maisons, il conviendrait de commander une petite étude permettant d'identifier les teintes d'origine et d'autoriser une remise en peinture des maisons sur base des résultats obtenus.

Il faudra toutefois, durant cette démarche, admettre une phase de transition durant laquelle certaines maisons se retrouveront encore blanches tandis que d'autres auront été repeintes en rouges, voire dans d'autres teintes foncées.

Par conséquent, bien que le beige foncé proposé pour la façade du 134 soit quasiment de la couleur de la rocaille et qu'il soit plaisant, élégant et neutre, la Commission décourage sa mise en œuvre en faveur d'un retour plus authentique de l'alignement aux teintes d'origine ou, en l'absence d'une telle démarche, en faveur du respect de la luminosité des teintes de l'alignement actuel (environ 70%).

Intérêt patrimonial de l'ensemble et proposition de protection

L'ensemble formé par les n°130 à 158 de l'avenue Van Becelaere présente de belles qualités et un intérêt patrimonial manifeste. Il est étroitement lié à la Villa des Trois Canadas, située dans le prolongement de l'alignement, contemporaine de celui-ci et ayant servi à la fois de résidence et de centre d'activité à l'entrepreneur Vasanne, auteur de l'ensemble.

La Commission estime dès lors que la protection légale de cet alignement pourrait être envisagée en extension du classement de la villa. Elle adressera un courrier à la DMS lui demandant d'examiner cette possibilité.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGMANS
Présidente

Copies à : - A.A.T.L. – D.U. : Mme F. VANDERBECQ
- A.A.T.L. – D.M.S. : Mme Michèle KREUTZ